AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -2-5-63 2148

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

~~Supplément N° 2 au Bulletin N° 31 - AVRIL 1963 -~~

30 AVRIL 1963

VIGNE

Acariose : Les vignes attaquées, les années précédentes, par l'acariose, doivent être traitées actuellement, à l'aide d'un acaricide de contact. Consulter la liste des produits envoyée récemment.

ARBRES FRUITIERS

Tavelure du Pommier et du Poirier : Chaque pluie amène des projections importantes d'ascospores. Etant donné le développement rapide de la végétation, un traitement est conseillé.

Oïdium du Pommier : Un traitement est à nouveau conseillé dans les vergers infestés par la maladie. Rappelons qu'il est indispensable d'éliminer les pousses oïdiées.

Monilia et Corynéum des arbres à noyaux : Importants dégâts occasionnés par ces maladies. Un traitement est conseillé avec un produit à base de Captane, Thirame, Zinèbe ou Ferbame.

Hoplocampes du Pommier, du Poirier et du Prunier : Dans les vergers où cet insecte cause généralement des dégâts, un traitement est conseillé à la chute des pétales avec un produit à base d'H.C.H., de Parathion ou de Roténone, ou de Lindane.

Chenilles défoliatrices : Ces espèces ont commencé à apparaître. Dans les vergers où elles sont repérées, traiter : soit avec l'arséniate de plomb à 80 grs d'arsenic par hectolitre, soit avec le D.D.T. à 100 grs de matière active par hectolitre.

Araignées rouges : Les formes mobiles de ces parasites sont apparues. Un traitement est conseillé, de préférence avec un systémique. Consulter la liste des produits précédemment envoyée.

PETITS FRUITS

Didymella applanata et Anthracnose du Framboisier : Un traitement est conseillé avec un produit cuprique.

Araignées rouges : Des éclosions sont constatées dans les plantations bien exposées. Aussi, il est recommandé de surveiller attentivement l'évolution de ces parasites. Si la présence des formes mobiles est repérée, effectuer un traitement.

CULTURES MARAICHERES

Mouche de l'Oignon :

Les premières sorties de mouches viennent d'être constatées en élevage et ceci se confirme dans la nature où les premiers vols ont été observés à la faveur des fortes températures de ces derniers jours.

....

En conséquence et compte tenu des dégâts importants causés l'an dernier aux cultures par ce parasite, ce malgré une désinsectisation des sols, il est recommandé d'effectuer un premier traitement sur les oignons de semis, dès réception de l'avis.

L'expérimentation conduite en 1962 a permis d'établir que le Diméthoate appliqué en pulvérisation permettait de lutter efficacement contre ce parasite. La dose conseillée est de 800 grs de matière active à l'hectare. En aucun cas la dose hectolitre ne devra dépasser la concentration autorisée de 100 grs.

Nous attirons l'attention des maraîchers sur le fait que ce produit est interdit sur les cultures de Poireaux.

Mouche de l'Asperge : Il est recommandé d'effectuer sur les jeunes aspergeraies, qui seules peuvent être traitées par suite de la toxicité des produits susceptibles d'être employés, une pulvérisation avec l'un des insecticides conseillés sur la liste des spécialités antiparasitaires 1963, dès que les jeunes pousses sont sorties du sol.

Méligèthes : Une forte pullulation est constatée sur les porte-graines des plantes appartenant à la famille des crucifères. Un traitement insecticide doit être effectué dès que les hampes florales sont apparentes.

Sitones des Légumineuses : Ces petits charançons cachés le jour au pied des pois et fèves, encochent le bord des feuilles la nuit et empêchent la croissance de ces cultures. Effectuer un poudrage avec du D.D.T., du Lindane ou du Parathion.

Limaces : Les jeunes semis sont très endommagés par les limaces que l'on peut détruire avec des spécialités à base de métaldéhyde.

C O L Z A

Méligèthes : Les températures élevées de ces derniers jours ont permis un développement rapide des colzas dont les inflorescences latérales sont maintenant dégagées. Mais cette période a été également très favorable aux pullulations de méligèthes, lesquels réapparaissent dans les cultures traitées suivant notre avis du 18 Avril.

Un deuxième traitement insecticide contre ce parasite s'avère nécessaire pour protéger les inflorescences latérales.

PROTECTION DES ABEILLES

Il est rappelé que la législation n'autorise que les produits à base de Toxaphène, Polychlorocamphane, Kelthane, Diéthion, Chlorthiepin, Pyrethrines et Roténone, pour les traitements effectués pendant la pleine floraison.

x

x x

DESHERBAGE DES CEREALES

Actuellement dans tous les secteurs, les céréales sont envahies rapidement par de nombreuses dicotylédones justiciables du desherbage sélectif.

Rappelons que les Colorants nitrés permettent un desherbage précoce et doivent être appliqués, quel que soit le stade végétatif de la céréale, lorsque les mauvaises herbes sont encore au stade plantules. Ces desherbants détruisent certaines espèces résistantes aux phytohormones (gaillet-gratteron, ortie royale, mouron, matricaires, véroniques, renouées, etc...). Le stade végétatif actuel des mauvaises herbes est généralement trop avancé pour permettre encore l'utilisation de colorants nitrés dans les céréales d'hiver ; par contre, pour les emblavures de printemps (orge, blé, avoine), l'époque de traitement est très propice. Dans les zones de polyculture, le desherbage aux colorants nitrés permet d'éviter les accidents trop fréquents causés par les phytohormones dans les cultures sensibles (vignes, vergers, etc...).

Rappelons également que l'emploi de ces produits nécessite un certain débit à l'hectare (au minimum 4 à 600 litres) et que l'on doit se conformer aux indications précises données par les fabricants sur les emballages des produits.

Les phytohormones de synthèse classiques (2,4-D - M.C.P.A.) s'utilisent en période de montaison (dès la fin du tallage et avant le gonflement de la céréale). Choisir une période de végétation active (sol humide - température d'au moins 12°) ; un débit réduit est possible mais ne doit pas cependant être inférieur à 200 litres/hectare).

Les produits spéciaux : M.C.P.P., M.C.P.B., 2-4 D.P., permettent de réaliser le desherbage dans des conditions spéciales : parfois desherbage précoce, parfois au contraire destruction tardive de certaines mauvaises herbes résistantes aux phytohormones classiques (gaillet gratteron par exemple). Ils s'utilisent soit seuls, soit en mélanges présentés dans le commerce avec les phytohormones classiques.

Dans tous les cas l'utilisation des phytohormones de synthèse exige des précautions de la part des utilisateurs à l'égard des cultures sensibles (vignes notamment). S'abstenir de traiter à proximité des vignes ou prendre toutes dispositions pour éviter les accidents (traiter par temps très calme ou le soir en fin de journée ; utiliser une faible pression ; descendre la rampe le plus bas possible, etc...).

N'oublions pas que les auteurs d'accidents sont responsables des dégâts causés !

Les Ingénieurs - Contrôleurs
chargés des Avertissements Agricoles.

Le Directeur de la Station :
H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.